

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 octobre 2012

PROGRAMMATION ET GOUVERNANCE DES FINANCES PUBLIQUES - (N° 244)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 10

présenté par
M. Eckert

ARTICLE 4

À la première phrase de l'alinéa 1, supprimer les mots :

« , en outre, ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.